



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 26 MAI 2025

Le vingt six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (Pouvoir donné à Alexandra SOLINAS), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : FABRE Patrice.

Mme Valérie BURAVAND a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose que le conseil municipal par délibération en date du 26 mai 2025 à décider d'approuver la convention pluriannuelle d'études 2025-2026 avec l'AUPA.

L'AUPA étant une association loi 1901, il est précisé dans cette convention que la commune s'engage à subventionner annuellement l'association pendant la durée de la convention, pour la réalisation du projet proposé tel que décrit à l'article 1 ou ultérieurement par voie d'avenant.

Est également précisé que pour l'année 2025, la commune versera à l'AUPA une subvention de 23 000 €, non soumis à la TVA.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

CONSIDERANT qu'il convient de verser à l'AUPA une subvention pour l'année 2025,

ACCORDE au titre de l'année 2025 une subvention de 23 000 € à cette association.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
Octroi d'une subvention à l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA) pour l'année 2025.

N°75/2025